

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 28 février 2025

Madame la Rectrice de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs
d'établissement ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignantes et
enseignants du 1^{er} degré **(Pour attribution)**

Mesdames et Messieurs les inspectrices et inspecteurs
de l'éducation nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Objet : Appel à candidature à profil – enseignant-éducateur ou enseignante-éducatrice en internat à l'ÉREA / LEA Léopold Bellan de Chamigny - Rentré scolaire 2025-2026

Deux postes d'enseignantes-éducatrices ou enseignants-éducateurs en internat à l'ÉREA / LEA de Chamigny sont vacants pour la rentrée 2025.

MISSIONS : Se référer à la fiche de poste n°26 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

• Conditions pour faire acte de candidature

Être enseignant ou enseignante du 1er degré. La détention du CAPA-SH option D, du CAPPEI et/ou une expérience d'enseignement auprès d'un public d'adolescentes ou d'adolescents seraient appréciées.

• Modalités pour faire acte de candidature

Les candidates ou candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et dernier rapport d'inspection ou rendez-vous de carrière) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 18 mars 2025**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Mme MANCEL – uniquement par mél : mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, **avant le 20 mars 2025**.

- **Entretien devant une commission**

Les candidates ou les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se tiendra **courant avril 2025**

II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat ou de la candidate au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat ou de la candidate.

III. Conditions de nomination

Le candidat ou la candidate retenu(e) sera nommé(e) pour une année et conservera le bénéfice de son affectation si il ou elle est nommé(e) à titre définitif. A l'issue de la première année, après validation par l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale chargé(e) du Pôle Ecole Inclusive, le candidat ou la candidate sera nommé(e) à titre définitif sur le poste si il ou elle détient le titre requis.

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,



Valérie DEBUCHY



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

**Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°26**

**ENSEIGNANT ENSEIGNANTE – EDUCATEUR EDUCATRICE EN INTERNAT A L'EREA / LEA LEOPOLD BELLAN
(CHAMIGNY)**

Profil du poste :

- Poste ouvert aux enseignantes et enseignants du 1er degré ;
- La détention du CAPA-SH option F, CAPPEI serait appréciée, une expérience d'enseignement auprès d'un public d'adolescentes ou d'adolescents le serait également ;
- Membre de l'équipe pédagogique, l'enseignant-éducateur ou enseignante-éducatrice exerce ses activités sous la responsabilité fonctionnelle du chef ou de la cheffe d'établissement. Il ou elle est rattaché(e) au service de l'internat, assure des missions d'enseignement et d'encadrement sur les temps périscolaires (accueil, récréations, pause méridienne, sortie...). Il ou elle est soumis(e) à 21h auprès des jeunes et 2h de réunion de synthèse.

Missions - Tâches :

- L'enseignant-éducateur ou l'enseignante-éducatrice en internat contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif (participation aux réunions institutionnelles, mise en œuvre des décisions communes, contribution aux opérations et aux actions menées) ;
- Il ou elle remplit une mission pédagogique et éducative qui nécessite un travail en équipe avec les enseignants-éducateurs ou enseignantes-éducatrices, les AED, l'ensemble des personnels enseignants et de l'établissement ;
- Il ou elle conçoit des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives, nécessitant des méthodes et des outils adaptés aux besoins identifiés ;
- Il ou elle participe à la formation des élèves par la mise en œuvre d'activités culturelles, artistiques, et sportives qui s'inscrivent dans un projet éducatif défini. De même il ou elle contribue à la socialisation et à l'autonomie des élèves en les accompagnant à tous les stades de leur développement dans les actes de la vie quotidienne, en prenant en compte la spécificité et les formes qu'elle peut prendre ;
- Il ou elle accompagne le processus d'insertion sociale et professionnelle et il ou elle a un rôle de référent ou référente du parcours de l'élève : contribution à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets individualisés qui comprennent la recherche et le suivi de stages, les différentes aides dont l'aide aux devoirs, la complémentarité avec les partenaires médico-sociaux et de santé, la communication avec les familles ;
- Il ou elle évalue et rédige des bilans périodiques pour rendre compte des actions engagées ainsi qu'un rapport annuel d'activité.

Compétences :

- Aptitudes au travail d'équipe pluridisciplinaire et intercatégoriel ;
- Capacité à élaborer et mettre en œuvre des projets pédagogiques et éducatifs qui répondent aux besoins des élèves dans une perspective de parcours de réussite (scolaire, sociale et personnelle) ;
- Compétences relationnelles et aptitudes communicationnelles avérées indispensables à la collaboration et à la coopération avec les différents acteurs et partenaires ;
- Capacité à prendre en responsabilité des jeunes en difficulté ;
- Aptitude à gérer des groupes et des conflits.